

<u>Convocation du :</u> 6 juillet 2015	L'an deux mille quinze, le vendredi 10 juillet à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.
<u>Date d'affichage :</u> 6 juillet 2015	La séance a été publique. <u>Étaient présents :</u> Mireille ÉLOY, Fabrice GEFFROY, Evelyne HEULIN, Josette JOYEUX, Corine LE ROUX, Jean-Bernard BESSARD, Aurore LAGARDE, Jimmy PASQUIER, Monique PETIT, Carine BARRIERE, Jean-Claude GOHARD, Jean-Marc GEUFFROY, Valérie THEVEUX, Giovanni GIOIA, Frédéric THIEL
<u>Nombre de membres en exercice :</u> 19	
<u>Nombre de présents :</u> 15	<u>Étaient absents :</u> Laurie KOZLOWSKI ayant donné pouvoir à Corine LE ROUX, Aurore MILWARD ayant donné pouvoir à Valérie THEVEUX, Olivier RICHY ayant donné pouvoir à Mireille ELOY, Virgil DOUINE
<u>Nombre de votants :</u> 18	

Monique PETIT est élue secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h40.

1. Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Compte tenu des nombreuses réunions sur le PLU pour informer et débattre avec les élus, Madame le Maire souhaite ne plus débattre sur le sujet et précise que les élus sont libres de leur vote.

Néanmoins, elle les avise de la possibilité de réviser ce document dans les prochaines années afin de modifier d'éventuelles erreurs ou de tenir compte des recours d'administrés.

Elle donne lecture du rapport du commissaire enquêteur ainsi que de ses conclusions.

Celui-ci a émis un **avis favorable** à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme considérant :

- Les objectifs retenus par la commune pour conserver ses atouts spécifiques tout en maîtrisant son développement,
- Les orientations du PADD en conformité avec ces objectifs, bien définis,
- La cohérence du zonage et de son règlement avec le PADD,
- La bonne prise en compte de la législation en matière d'urbanisme,
- L'avis favorable de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles.

Décision : Le conseil municipal, à la majorité, 2 abstentions (Jean-Marc GEUFFROY, Josette JOYEUX), 1 contre (Corine LE ROUX) approuve le Plan Local d'Urbanisme ainsi présenté

2. Délibération pour instruction des Déclarations Préalables pour installation de clôtures

Compte tenu de l'élaboration du nouveau document d'urbanisme communal, les services de l'état ont demandé de délibérer à nouveau sur l'instruction des demandes d'urbanisme.

Madame le Maire donne lecture de la délibération.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération ainsi présentée

3. Délibération pour instruction des Permis de Démolir

Compte tenu de l'élaboration du nouveau document d'urbanisme communal, les services de l'état ont demandé de délibérer à nouveau sur l'instruction des demandes d'urbanisme.

Madame le Maire donne lecture de la délibération.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération ainsi présentée

4. Délibération instaurant le Droit de Prémption Urbain

Compte tenu de l'élaboration du nouveau document d'urbanisme communal, les services de l'état ont demandé de délibérer à nouveau sur l'instruction des demandes d'urbanisme.

Madame le Maire donne lecture de la délibération.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer un droit de prémption urbain sur le territoire communal inscrit en zone U du PLU

La séance est levée à 21h15